Union des Villes et Communes de Wallonie asbl

Madame Bénédicte LINARD
Ministre de l'Enfance, de la Culture,
Vice-Présidente du Gouvernement de la
Fédération Wallonie-Bruxelles
Place Surlet de Chokier 15-17
1000 - BRUXELLES

Vos réf. :
Nos réf. : mda/mib/ama/tsi/vbi
Annexe(s) :

Namur, le 5 mai 2021

Madame la Ministre,

Concerne : Réforme de l'accueil temps libre (ATL) et Réforme des milieux d'accueil

I. Réforme du secteur ATL

Nous avons pris connaissance de la note d'orientation concernant la réforme de l'ATL, nous avons également pris bonne note lors de notre dernière concertation à ce sujet que cette note était une pièce à casser et que vous souhaitiez que cette réforme se fasse en concertation avec le secteur. Nous nous réjouissons de cela et nous tenons à vous faire part d'ores et déjà de certaines craintes suite à une première lecture de cette note.

Nous nous réjouissons également de faire partie de la commission transversale, commission dédiée à la réforme des trois secteurs de l'ATL (école de devoirs, centres de vacances et accueil temps libre).

A la lecture de la note d'orientation, nous comprenons bien qu'un des trois axes concerne la valorisation du secteur en passant par une amélioration des conditions d'emploi dans le secteur de l'ATL. Actuellement aucune formation initiale n'est requise et de nombreux contrats précaires (PTP, art.60, ALE, volontariat, ...) sont utilisés pour ce secteur, chose que vous souhaitez changer également.
Dans la note, la mise en place d'un seul et unique brevet d'animateur ATL est préconisée dans une logique de décloisonnement des secteurs.

Toutefois, nous nous inquiétons qu'aucun budget n'est précisé dans la note et nous nous inquiétons de cela, car cette réforme se veut apparemment très ambitieuse mais ne mentionne aucun impact budgétaire alors que si le souhait de la Fédération Wallonie-Bruxelles est de faire de l'ATL un troisième lieu de vie comme le prévoit la DPC, les budgets doivent être à la hauteur de cette ambition.

Actuellement, les communes qui adhèrent au dispositif de l'ATL le font avec les moyens dont elles disposent c'est-à-dire en grande partie sur fonds propres car les moyens actuels consacrés à l'ATL via les subventions de l'ONE sont largement insuffisants.

Rue de l'Etoile, 14 - B-5000 Namur
Tél. 081 24 06 11 - Fax 081 24 06 10
E-mail: commune@uvcw.be
Belfius: BE09 0910 1158 4657
BIC: GKCCBEBB
TVA: BE 0451 461 655
www.uvcw.be

Si la réforme ATL amène de nouvelles exigences en termes de formations ou d'exigences de tel contrat de travail, les communes en tant qu'employeurs seront tenues de respecter leurs propres barèmes (c'est-à-dire ceux de la circulaire RGB) et sans un subventionnement adéquat, les communes risquent simplement de fermer les différents services de l'ATL ou de ne plus adhérer au décret. En cette période où de nombreuses communes renouvellent leur programme CLE pour une durée de 5 ans, il est hors de question que les règles changent en cours de route.

Nous craignons que la réforme ATL que vous préconisez se fasse au dépens des communes dont les finances sont suffisamment mises à mal.

Nous sollicitons du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il applique le principe de neutralité budgétaire de ses décisions sur les pouvoirs locaux, comme nous l'avions revendiqué dans notre mémorandum.

Par ailleurs, nous plaidons pour que la problématique du temps de midi soit solutionnée car actuellement elle n'est ni considérée comme du temps d'ATL ni comme du temps scolaire selon les différents décrets. Nous sommes heureux de lire que cette question est évoquée dans la note dans une approche de décloisonnement des secteurs. Nous réitérons sur ce point, notre revendication qui est qu'actuellement ce temps de midi est largement sous-financé et qu'il convient de le refinancer.
Le temps où les mamans ne travaillaient pas et allaient reprendre leur enfant le midi est révolu, désormais les enfants restent toute la journée à l'école il convient donc de prévoir des moyens adéquats et de déterminer quel secteur est compétent pour gérer le temps de midi (enseignement ou ATL).

Enfin, concernant la réforme des rythmes scolaires il est évident pour nous que cette réforme se fasse en concertation avec le secteur ATL. Il importe également qu'en fonction des différents scénarios évoqués, que soient pris en compte plusieurs éléments tels que les périodes où il est plus aisé de faire appel à des étudiants pendant les vacances d'été, ou de ne pas aller trop vite niveau timing afin de permettre aux acteurs de leur laisser le temps de préparer des stages de manière optimale et de trouver du personnel.

L'UVCW va constituer un groupe de travail afin de percevoir au mieux les demandes émanant du terrain et des mandataires et ainsi les relayer dans des propositions constructives lors de notre représentation au sein de la commission transversale.

II. **Réforme des milieux d'accueil**

En ce qui concerne la petite enfance, nous sollicitons que la réforme des milieux d'accueil dans sa forme aboutie se réalise le plus rapidement possible en particulier pour le subventionnement à concurrence d'1.5 ETP/7 places dans les crèches au lieu d'1ETP/7 places actuellement et le financement du mi-temps de direction.

Aussi, nous souhaitons une reprise des concertations concernant plusieurs chantiers mis en suspens à cause de la crise de la COVID-19, notamment par rapport aux exigences de formation initiales et par rapport aux milieux atypiques.

De nombreux pouvoirs locaux craignent pour l'avenir de leur milieu d'accueil notamment les milieux atypiques et les co-accueils. Nous réitérons la position de l'UVCW quant au co-accueil dont nous ne souhaitons pas leur fermeture dans le futur mais dont nous souhaitons que vous trouviez une solution juridique pour laisser les co-accueils en tant que milieu d'accueil en statutarisant les accueillantes afin qu'elles puissent en toute autonomie décider de travailler dans un co-accueil.

Nous attirons également votre attention sur la situation des communes rurales, il convient de pas les oublier et de prévoir des dérogations si demain une commune ou un CPAS voulait créer un

service d'accueillantes d'enfants en n'ayant pas un quota de minimum 9 accueillantes car ce critère n'est pas forcément réalisable dans les communes rurales.

Enfin, nous vous remercions pour la création d'un groupe de travail secteur public pour les questionnements liés au statut des accueillantes. Nous espérons que spécifiquement dans le cadre du statut des accueillantes, statut qu'à la base nous n'avions pas revendiqué afin de ne pas le financer sur fonds propres, vous preniez en compte les barèmes de subventionnement du secteur public et non plus ceux du privé afin de ne pas mettre à mal les PO publics et risquer leur fermeture.

Le contrat de gestion de l'ONE est actuellement en discussion au gouvernement, nous espérons par la présente, que le gouvernement affectera ***les budgets nécessaires à hauteur des réformes prévues*** (réforme ATL et réforme MILAC).

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Michèle BOVERIE
Secrétaire générale

Maxime Daye
Président

Conseiller : Tanya SIDIRAS, tél. 081 24 06 74, e-mail : tanya.sidiras@uvcw.be
Directeur de Département : Alexandre MAITRE, tél 081 24 06 26, alexandre.maitre@uvcw.be
Secrétaire générale : Michèle BOVERIE, tél. 081 24 06 15, e-mail : michele.boverie@uvcw.be